

Pétitions

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition au nom de personnes de ma circonscription qui habitent Paddockwood, Northside et Christopher Lake. Les pétitionnaires expriment leur inquiétude au sujet du projet du gouvernement de modifier la Loi sur les brevets et des conséquences qu'il ne manquera pas d'avoir sur le prix des médicaments d'ordonnance dont ils ont besoin. Ils demandent au Parlement de rejeter toute proposition tendant à majorer le prix que les Canadiens devront payer pour leurs médicaments.

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je désire présenter une pétition qui a été certifiée correcte conformément à l'article 106 du Règlement...

M. Nystrom: L'avez-vous soumise à Maz?

M. Keeper: Non, je ne l'ai pas soumise au vice-premier ministre (M. Mazankowski). Les signataires soutiennent que le gouvernement a cédé aux pressions des sociétés multinationales et que la proposition présentée par le gouvernement coûtera de l'argent aux contribuables et aux consommateurs canadiens. Cette pétition demande au gouvernement de retirer son projet de loi.

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, conformément à l'article 106 du Règlement, j'ai le privilège et le devoir de présenter une pétition dûment certifiée, signée par des Canadiens très inquiets des modifications proposées à la Loi sur les brevets qui feront augmenter le prix des médicaments et imposeront un fardeau aux particuliers et également aux régimes d'assurance-médicaments provinciaux. Les signataires de cette pétition demandent à la Chambre des communes de rejeter ce projet de loi et c'est exactement ce que nous avons l'intention de faire.

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition qui a été certifiée correcte quant à la forme et au contenu le 7 octobre 1986, par Clairette Bourque, greffier aux pétitions, conformément à l'article 106 du Règlement. J'apprécierais beaucoup que le leader parlementaire du gouvernement lise très attentivement cette pétition dès qu'elle aura été déposée auprès du greffier de la Chambre conformément au Règlement.

Essentiellement, les Canadiens, surtout des Torontois, signataires de cette pétition s'opposent fermement à la proposition du gouvernement du Canada d'apporter à la Loi sur les brevets des modifications qui feront augmenter le prix payé par la plupart des Canadiens pour leurs médicaments. Ils signalent que cela touchera surtout les personnes âgées et handicapées et toute personne qui a un besoin constant de médicaments, et que les profits découlant de cette mesure iront essentiellement aux États-Unis et non pas au Canada. Par conséquent, les signataires demandent instamment au Parlement de rejeter ces propositions qui créeront des difficultés pour tous les Canadiens.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, voici une pétition que le greffier des pétitions a certifiée conforme aux dispositions de l'article 106 du Règlement, le 6 novembre 1986. Les pétitionnaires s'opposent aux modifications qu'on projette d'apporter à la Loi sur les brevets, en ce

qui concerne les médicaments d'ordonnance, parce qu'ils estiment qu'elles auront pour effet de majorer le prix des médicaments. Ils affirment que cette mesure fera hausser le coût des cotisations aux régimes provinciaux d'assurance-médicaments, partout au Canada, et y voient un nouvel exemple des concessions que le gouvernement conservateur est disposé à faire aux États-Unis, aux dépens des Canadiens moyens, dans le cadre des négociations sur le libre-échange. Par conséquent, les signataires prient humblement le Parlement de rejeter ces propositions en vertu desquelles les consommateurs canadiens paieront leurs médicaments plus cher.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, j'ai le plaisir, moi aussi, de présenter une pétition. Elle a été certifiée conforme à l'article 106 du Règlement, le 6 novembre 1986, par Clairette Bourque. Cette pétition souligne la vive inquiétude qu'éprouvent des citoyens du Manitoba à l'égard des modifications que le gouvernement se propose d'apporter à la Loi sur les brevets. Les pétitionnaires estiment que cette mesure sera néfaste à la santé des Canadiens, s'indignent d'y voir une concession faite aux États-Unis dans le cadre des négociations sur le libre-échange. Ils exhortent le gouvernement à revenir carrément sur ses intentions.

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, j'ai moi aussi l'honneur de déposer une pétition qui a été certifiée conforme à l'article 106 du Règlement par le greffier des pétitions, Clairette Bourque. Elle a été examinée également par le vice-premier ministre (M. Mazankowski), comme vous l'avez peut-être remarqué, monsieur le Président.

Cette pétition a le même objet que celles qui ont été déposées plus tôt. Elle vient de la région de Windsor. Elle donne évidemment une bonne idée de l'opinion des citoyens de toutes les régions du pays qui seront touchés par cette mesure. Les pétitionnaires protestent, bien sûr, contre l'intention du gouvernement d'introduire une mesure législative modifiant la Loi sur les brevets, qui fera augmenter le prix des médicaments d'ordonnance dont tant de Canadiens ont besoin pour se soigner. Ils protestent aussi contre le fait que ce projet de loi nous soit imposé à cause du chantage que font les États-Unis, et ils demandent que le gouvernement renonce pour toujours à l'idée de déposer un projet de loi...

M. le Président: A l'ordre. Le député a certainement bien fait comprendre à tous les députés qu'il a une pétition dont le sens est évident. Le député ne se contente pas de parler de la teneur de la pétition; il commence un débat auquel d'autres députés semblent vouloir participer. Je demanderais au député de terminer la lecture de sa pétition.

● (1140)

M. McCurdy: Monsieur le Président, les signataires prient humblement le Parlement de rejeter les propositions ayant pour effet d'augmenter le prix des médicaments d'ordonnance. Si certains n'ont pas compris le message, comme l'a prouvé le comportement des ministériels quand j'ai soumis cette pétition, ils verront que la lutte ne fait que commencer.

Des voix: Bravo!